

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France

NOR : INTV2017376A

Le ministre de l'intérieur et la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté,
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;
Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'avis du comité technique de l'administration centrale du ministère de l'intérieur du 22 juin 2020,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de l'arrêté du 12 août 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « la direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité » sont remplacés par les mots : « la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité » ;

2° Au deuxième alinéa, les mots : « la sous-direction de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers » sont remplacés par les mots : « la sous-direction de l'intégration des étrangers ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 octobre 2020.

Le ministre de l'intérieur,
GÉRALD DARMANIN

*La ministre déléguée
auprès du ministre de l'intérieur,
chargée de la citoyenneté,*
MARLÈNE SCHIAPPA